L’AP-HP et l’Inserm renouvellent leur partenariat au service de la recherche en santé pour les 30 prochaines années.

Datum	15.10.2026
Subjekt	AP-HP
Region	Frankreich
Kategorie	Gesundheitswesen und Krankenhäuser, Universitäten, Wissenschaft und Forschung

L’AP-HP et l’Inserm entretiennent une collaboration scientifique exceptionnelle depuis plusieurs décennies, qui se traduit notamment par l’implication de plusieurs milliers de professionnels de l’AP-HP inscrits au profil des 146 unités mixtes de recherche (UMR) Inserm d’Île de France, 11 centres d’investigation clinique (CIC) en cotutelle, 26 fédérations hospitalo-universitaires (FHU) co-labellisées avec les universités d’Ile-de-France, la co-fondation de 7 instituts hospitalo-universitaires (IHU), 4 SIRIC (sites de recherche intégrée sur le cancer), et une participation commune aux activités de 4 bioclusters.

Un accord pour renforcer les synergies, structurer la gouvernance et fluidifier les collaborations

À travers ce nouvel accord-cadre, l’Inserm et l’AP-HP renforcent leur partenariat stratégique en vue de renforcer l’intégration entre recherche fondamentale, translationnelle et clinique.

L’accord-cadre institue la gouvernance de la recherche à l’échelle des sites universitaires, avec la création de cinq comités locaux de recherche en santé associant notamment l’AP-HP, l’Inserm et les universités. Ces comités renforcent la cohérence des stratégies de recherche, les dynamiques scientifiques des sites et facilitent la conduite de projets structurants au service de la recherche en santé. Ils permettront aux universités, à l'Inserm et à l'AP-HP de définir des priorités stratégiques communes, de coordonner leurs actions, de préparer les grandes candidatures institutionnelles, d’accompagner la mise en œuvre des projets structurants à l'échelle de chaque site hospitalo-universitaire, et de favoriser la mutualisation des actions en matière de recherche, de transfert et d’innovation.

Ce partenariat conforte aussi les liens étroits entre les équipes de l’AP-HP et les UMR dont une grande partie sont hébergées au sein des sites hospitaliers de l’AP-HP : les modalités d’hébergement de celles-ci sont sécurisées pour les 30 prochaines années, dans un cadre qui facilitera la mise en œuvre de leurs projets scientifique comme de leurs partenariats avec les services hospitalo-universitaires. Un comité de suivi immobilier permettra notamment d’identifier et d’anticiper les besoins de rénovation, de mise aux normes, d’adaptation et d’évolution des locaux, afin de garantir des conditions d’accueil adaptées aux activités scientifiques et à leurs évolutions. Il veillera également à inscrire ces besoins dans une vision pluriannuelle, en tenant compte des évolutions du projet d’établissement de l’AP-HP et du plan stratégique de l’Inserm, afin de concilier les priorités immobilières, les contraintes opérationnelles et les ambitions scientifiques des deux institutions.

Les conditions d’accueil des professionnels AP-HP au sein des unités Inserm, et des professionnels affiliés à ces unités ont été précisées afin de faciliter leurs conditions d’exercice. Afin de développer les parcours professionnels entre laboratoires de recherche, et la recherche clinique au sein des

services de l'AP-HP, les passerelles soins recherche, qui visent à faciliter le détachement de professionnels hospitaliers au sein de laboratoires Inserm seront encouragées. Cette dynamique s'appuiera également sur la labellisation commune de formations de recherche, à l'image des 11 CIC, des 26 FHU, et d'équipes mixtes de recherche, comme l'équipe 3 de l'UMR MASCOT.

Sur le plan opérationnel, le nouvel accord-cadre encourage et simplifie la mise en place de projets de recherche associant l'AP-HP et l'Inserm : des principes communs sont définis et partagés pour le montage et le suivi de projets de recherche, pour la valorisation des projet collaboratifs, pour le partage de données, ainsi que pour l'accès aux échantillons biologiques, ce qui permettra d'engager leur mise en œuvre de manière accélérée.

L'accord confirme aussi la volonté des deux organismes de travailler ensemble sur les sujets de déontologie et d'intégrité de la recherche, sur lesquels des actions communes seront conduites.

L'Inserm et l'AP-HP partagent historiquement une vision stratégique commune et des objectifs convergents :

- La capacité à porter des politiques d'innovation et de recherche de rang international en coordonnant l'ensemble des forces d'un site;
- Le développement d'un écosystème intégré assurant la synergie indispensable entre recherche et soins;
- Le renforcement de l'attractivité des carrières hospitalo-universitaires et de recherche.

« *L'Inserm est pleinement engagé aux côtés de l'AP-HP pour faire vivre une recherche biomédicale d'excellence, au plus près des patients. Reconduit pour 30 ans, cet accord témoigne de notre engagement commun à offrir aux équipes un cadre de travail adapté à la diversité de leurs activités de recherche. Ensemble, nous souhaitons créer les conditions les plus favorables au développement de la recherche, à l'innovation et au transfert des avancées scientifiques vers les patients* ». Didier Samuel, Président directeur général de l'Inserm

« *Au travers de cet accord, l'AP-HP et l'Inserm réaffirment une conviction simple : les avancées médicales naissent de la rencontre entre l'excellence médicale et scientifique, l'expertise clinique et la capacité de nos institutions à agir ensemble. En nous dotant d'un cadre de coopération lisible et ambitieux pour les trente prochaines années, nous faisons le choix d'accélérer les projets de recherche, de renforcer l'attractivité de nos sites hospitalo-universitaires et de simplifier le quotidien des chercheurs, des soignants et des personnels de recherche. Qu'il s'agisse de recherche clinique, de valorisation, d'accès aux ressources, de gouvernance ou d'immobilier, notre ambition est de réunir les meilleures conditions pour faire émerger les innovations qui transformeront la prévention, le diagnostic et les traitements de demain.* » Nicolas Revel, directeur général de l'AP-HP

L'excellence d'un partenariat au service de projets emblématiques

De nombreux projets communs, témoignent de la complémentarité de l'AP-HP et de l'Inserm en matière de recherche et d'innovation en santé, qu'il s'agisse de projets sélectionnés dans le cadre de France 2030, de projets européens, ou de la labellisation commune d'équipes de recherche.

En premier lieu, l'Inserm et l'AP-HP sont cofondateurs de sept instituts hospitalo-universitaires

(IHU). À ce titre, ils contribuent à leur création/existence, à la définition de leurs orientations stratégiques et à la mise en place des conditions nécessaires à la pérennité de leurs actions.

La coordination entre les deux institutions est essentielle pour donner toute sa portée à cet engagement commun. Elle constitue un levier majeur tant sur la gouvernance que l'impact scientifique de ces structures.

De plus, les programmes de recherche hospitalo-universitaire, par exemple, AUGMENTREG ou LIVER-TRACK, qu'ils soient coordonnés par l'une ou l'autre des institutions, reposent sur une même logique : réunir les meilleures expertises cliniques et scientifiques pour accélérer la transformation des découvertes de laboratoire en innovations concrètes pour les patients. Le projet AUGMENTREG, coordonné par l'AP-HP, vise à développer une thérapie cellulaire innovante destinée à améliorer durablement la tolérance aux greffes d'organes, grâce à l'édition génétique de cellules régulatrices du système immunitaire, une technique dont l'Inserm est expert. Le projet LIVER-TRACK, porté par l'Inserm, vise à développer des tests innovants destinés à identifier précocement les patients atteints de maladies du foie à risque de complications ou de cancer. Il repose notamment sur l'exploitation de données cliniques et d'échantillons biologiques provenant de nouvelles cohortes et de cohortes existantes de l'AP-HP.

L'ambition commune se déploie également à l'échelle européenne. On citera le projet INVENTS, coordonné par l'Inserm dans le cadre d'Horizon Europe, qui développe de nouvelles méthodes pour évaluer les traitements des maladies rares en s'appuyant notamment sur les données de la Banque nationale des maladies rares portée par l'AP-HP. De son côté, le projet LEOPARD, coordonné par l'AP-HP, mobilise des partenaires européens autour de l'intelligence artificielle afin d'améliorer l'attribution des greffons hépatiques et la prise en charge des patients atteints de maladies du foie. Dans ce projet, l'Inserm assure la caractérisation moléculaire et histologique des échantillons biologiques des patients.

Les deux institutions développent conjointement des projets de rupture mobilisant l'intelligence artificielle et les sciences des données en santé. L'équipe de l'unité mixte de recherche MASCOT dédiée aux « jumeaux numérique en médecine critique », sous cotutelle AP-HP, Inserm et Université Paris Cité depuis 2025, développe des projets qui s'appuient sur des données de monitoring haute fréquence associés à des analyse multi-échelle afin de prévenir les complications péri-opératoires. Les travaux menés au sein de l'unité MASCOT sur le suivi des patients passés au bloc opératoire ou en réanimation illustrent le potentiel de ces approches innovantes pour améliorer la prise en charge et ouvrir de nouvelles perspectives pour la médecine de précision.

https://www.aphp.fr/espace-medias/liste-ressources-presse/lap-hp-et-linserm-renouvellent-leur-partenariat-au-service-de